

La Masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table et il a été *Ordonné*, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

PRIÈRES :

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vis-
comte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-
Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*,
dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*
et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du
Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral
du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assise dans le fauteuil sur le
Trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre
à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Ex-
cellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du
" Sénat."*

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont
fait convoquer le présent Parlement, avant qu'un Orateur pour la Chambre des Communes
ait été choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence déclara-
ra les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Com-
munes s'est retirée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.